

**LIGUE GRAND EST
TAEKWONDO et D.A.
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE**



**A TOUS LES PRESIDENTS
DES CLUBS DU GRAND EST
AFFILIES FFTDA**

Tomblaine, le 17 août 2026.

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Grand Est de Taekwondo et D.A. qui se déroulera :

**Le samedi 24 OCTOBRE 2026
à 10h00**

**Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE**

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux statuts pour assister à cette Assemblée Générale, les clubs doivent être affiliés au plus tard 8 jours avant la date de l'AG.

L'ordre du jour est défini comme suit pour l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport Moral,
2. Rapport Financier
3. Rapport d'activités,
4. Questions diverses.

N.B. : les questions diverses sont à envoyer par mail ligue@taekwondograndest.fr sept (7) jours avant l'assemblée générale. Les questions qui ne seront pas envoyées dans ce délai, ne seront pas évoquées.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de recevoir d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

M. Mohamed EL KAMEL
Président
Ligue Grand Est Taekwondo et D.A.



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
De la Ligue Grand Est de Taekwondo
Et Disciplines Associées**

POUVOIR

Je soussigné Mme/Mlle/M

Président du Club de Taekwondo

N° d'affiliation (indispensable)

donne pouvoir à Mme/Mlle/M

qui accepte le mandat pour représenter le Club lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 24 octobre 2026 et voter sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Date.....

Fait à

Signature du Président

Mandant Signature du Mandataire

*Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages
de garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2026-2027 du
passeport sportif du Président mandant. La personne mandataire doit être en possession de
son passeport et de sa licence fédérale à jour le jour de l'AG.*